

DELIBERATION N° 2007/01-07 - CARTE SCOLAIRE 1^{er} DEGRE - ANNEE 2007

Monsieur le Maire, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée d'une courrier du 26 janvier 2007, reçu en Mairie le 29 janvier 2007, émanant de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, relatif aux effectifs attendus pour la rentrée 2007.

Les prévisions font apparaître une baisse des effectifs et les mesures envisagées par les services de l'Education Nationale proposent :

- 1 fermeture de classe à l'école élémentaire Loti,
- 1 fermeture de classe à l'école élémentaire Prévert,
- 1 fermeture de classe à l'école maternelle Loti.

Monsieur le Maire précise que l'école maternelle Loti a bénéficié de l'ouverture d'une 5^{ème} classe à la rentrée 2006, permettant l'accueil des enfants de moins de 3 ans. Il souligne que cette mesure est très appréciée des parents qui considèrent les bienfaits d'un accueil des plus jeunes à l'apprentissage de la vie en collectivité.

Il propose de donner un accord à la fermeture de deux classes, l'une à l'école élémentaire Loti, l'autre à l'école élémentaire Prévert et de réclamer le maintien des 5 classes à l'école maternelle Loti.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Prévert, compte tenu de la baisse significative des effectifs pour la rentrée 2007,
- de donner un avis favorable à la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Loti, compte tenu de la baisse significative des effectifs pour la rentrée 2007,
- de refuser la fermeture d'une classe à l'école maternelle Loti, considérant qu'avec une moyenne de 26,75 élèves par classe après fermeture, les conditions d'accueil des enfants de moins de 3 ans ne sont pas favorables à la qualité d'accueil offerte aux familles